

# D I C R I M



## **Le DICRIM :**

- **recense tous les risques naturels et technologiques auxquels est soumise la commune de Nançay**
- **informe,**
- **décrit les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection de la population et des infrastructures,**
- **donne les consignes de sécurité.**

*Transport de matières dangereuses : page 2*

*Feux de forêts : page 3*

*Mouvement de terrain : page 4*

*Séisme : page 5*

*L'alerte météo : page 6, 7, 8*

**Chers Nançayais et Nançayaises,**

En général la vie à Nançay est agréable.

Mais nous ne sommes pas à l'abri de circonstances exceptionnelles susceptibles de mettre en danger la population.

La sécurité des personnes étant évidemment la première des priorités de la Municipalité, nous avons établi un plan Communal de Sauvegarde qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'accident majeur.

Vous avez entre les mains un Document d'Information sur les Risques Majeurs. Un risque majeur est constitué lorsqu'un évènement potentiellement dangereux, peu fréquent mais de gravité élevée, naturel ou technologique, s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Ce document vous présente de manière synthétique les principaux scénarios que nous avons recensés et auxquels nous pourrions un jour être confrontés.

Pour chaque scénario vous trouverez les attitudes et actions à adopter.

J'ai souhaité que ce guide soit un outil de sensibilisation simple, concis et pratique, destiné à mieux vous informer sur les risques, qu'ils soient naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures à prendre pour s'en protéger.

Je vous en souhaite bonne lecture pour mieux anticiper, prévenir, et faire face à de tels phénomènes.

Sachez que même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours. Je sais pouvoir compter sur vous.

**Jacques PRÉVOST, Maire de Nançay,**

**Avec mes sentiments dévoués.**

# QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

## Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue,
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

## On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique,
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

## Quels risques pour notre commune ?

Le village de Nançay est confronté à un grand risque majeur :

- **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**
- **FEUX DE FORÊT**
- **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- **SÉISME**

auxquels il convient de rajouter les phénomènes climatiques tels que les tempêtes, les orages, la neige ou le verglas.

# TMD Transport de Matières Dangereuses

Le risque est lié à la circulation en surface (routes, voies ferrées, canaux) ou en sous-sol (canalisations, gazoducs) de produits dangereux de part leurs propriétés.

## Localisation des risques dus à ce transport sur le territoire de la commune :

- La route Départementale 944

## Manifestations et risques pour l'homme

- Explosion : traumatismes, blessures
- Incendie : brûlures
- Nuage toxique : intoxications, troubles respiratoires
- Pollution air, sol, eau : troubles cardiologiques, cardio-vasculaires.

## Que faire en cas d'accident routier :

- Alertez les pompiers : le 18 depuis un poste fixe ou le 112 avec un téléphone portable (en précisant le lieu de l'accident et si possible les numéros des plaques d'identification des produits et des dangers apposés sur le camion) ;
- Alertez la gendarmerie : le 17
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf incendie
- Ne touchez pas le produit
- Eloignez-vous du lieu. Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent
- Trouvez un local où vous confiner
- Si vous êtes chez vous, restez confiné, arrêtez la ventilation, informez-vous et suivez les consignes données par les autorités et les médias.
- N'allez pas chercher votre enfant à l'école, les enseignants s'en occupent
- Ne fumez pas, ne provoquez pas d'étincelle ou de flamme
- Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte.



## Gaz haute pression. Que faire en cas d'odeur suspecte ?

Numéro vert 24h/24 : 0 800 022 981

## En savoir plus

En mairie PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

- -pour les plaques d'identification des produits et des dangers apposés sur les camions.

# FEUX DE FORÊT

**Un feu de forêt concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant dont une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (partie hautes) est détruite.**

La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols viennent s'ajouter les travaux en forêt.

Le territoire de la commune de Nançay comporte une part importante de zones boisées, un peu dans sa partie centrale sur les 10 630 hectares de la superficie de la commune.

## **Les mesures de prévention :**

- Débroussaillage des zones communales
- Chaque propriétaire est tenu de débroussailler ses propriétés
- Respecter les arrêtés d'interdiction de feu

## **Le débroussaillage est primordial**

Il permet de réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations, empêcher qu'il se communique aux bâtiments, rendre les constructions moins sensibles au feu.

## **Le débroussaillage aux abords de votre maison constitue votre meilleure protection contre le feu :**

- Il ralentit sa propagation, diminue sa puissance et sa chaleur
- Il évite que les flammes n'atteignent directement votre maison
- Il favorise l'intervention des pompiers avec plus d'efficacité et moins de risques
- Il permet de limiter le développement d'un départ de feu accidentel depuis chez vous.

## **Que faire ?**

- Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible

Dans la nature :

- Eloignez-vous dos au vent
- Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide
- A pied, recherchez un écran (rocher, mur...)
- Ne sortez pas de votre voiture.

## **Dans une maison. (une maison bien protégée est le meilleur abri)**

- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Rentrez les tuyaux d'arrosage
- Eteignez les foyers résiduels

En savoir plus :

Voir en mairie l'arrêté préfectoral n° 2002.1.0808

[www.prim.net/risquesmajeurs.fr/le](http://www.prim.net/risquesmajeurs.fr/le) risque feux de forêt

# MOUVEMENT DE TERRAIN

C'est principalement le retrait ou gonflement des argiles suite aux variations de la quantité d'eau.

## Les effets

Un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau : dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. Ces modifications de circonstance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.

En période sèche, l'évaporation sur la tranche superficielle du sol (de 1 à 2 mètres de profondeur), conduit à un retrait des argiles se manifestant par l'ouverture de fissures dans le sol.

Pour les constructions, ceci se manifeste par des mouvements différentiels, concentrés à proximité des murs porteurs et particulièrement aux angles des bâtiments.

## **Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène :**

- décollement entre les éléments jointifs, garages, perrons, terrasses
- distorsion des portes et fenêtres
- dislocation des dallages
- fissures

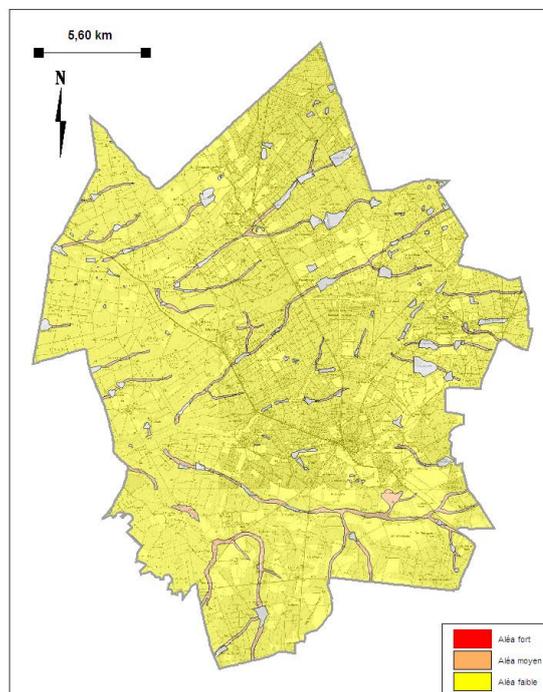
## Les mesures de prévention

**Lors de la vente ou l'achat d'une maison, l'acte notarié mentionne les risques naturels et technologiques liés au bien.**

Le prix d'achat ou de vente peut en être modifié.

 Nançay  
Aléas retrait-gonflement des argiles

Carte



En savoir +  
[www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

## Qu'est-ce qu'un séisme ?

Une des manifestations de la tectonique des plaques, un séisme est le déplacement brutal de part et d'autre d'une faille suite à l'accumulation au fil du temps de forces au sein de la faille. Après la secousse principale, il y a des répliques qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Un séisme peut provoquer des phénomènes induits, tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols, des avalanches ou tsunamis.

Sur la commune de Nançay, le risque est faible.

## Après la première secousse

- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments car il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre l'ascenseur pour quitter un immeuble. Coupez l'eau, le gaz et l'électricité
- Ne pas allumer de flamme, ne pas fumer
- En cas de soupçon de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités
- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre
- Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées
- Emporter les papiers personnels, vêtements chauds, médicaments indispensables ainsi qu'une radio portative
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et se tenir informé de la situation en écoutant la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veillez à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.

## Que faire ?

### *A l'intérieur d'une habitation :*

- Se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide
- S'éloigner des fenêtres

### *A l'extérieur d'une habitation :*

- Ne pas rester sous les fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux et lignes électriques)
- A défaut s'abriter sous un porche

### *En voiture :*

- S'arrêter à distances des bâtiments et lignes électriques
- Attendre la fin de la secousse pour descendre
- Ne pas allumer de flamme.

## En savoir + :

[www.prim.net](http://www.prim.net),  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

# L'ALERTE MÉTÉO

En cas de dangers liés aux conditions météorologiques, Météo-France publie une carte de vigilance des 24 heures à venir. Elle fournit également des conseils de comportement adaptés.

Une couleur est attribuée (vert, jaune, orange ou rouge) à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

Si la carte de vigilance comporte au moins une zone rouge ou orange, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par Météo France précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

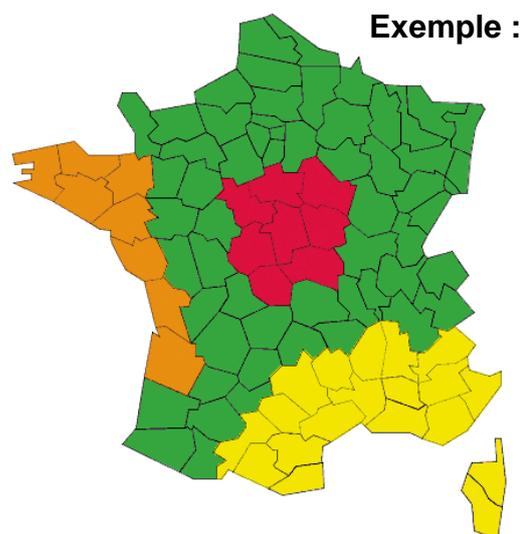
**La carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour par Météo-France, pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures. Des actualisations intermédiaires sont effectuées chaque fois que la situation le requiert. La carte de vigilance est consultable en permanence par tous sur le site internet de Météo France à l'adresse suivante : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) dès la page d'accueil ou [www.meteo.fr/temps/France/cvm](http://www.meteo.fr/temps/France/cvm)**

Cette carte définit 4 niveaux de vigilance :

- **Rouge** : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics
- **Orange** : Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- **Jaune** : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (ex. vent, orage d'été) sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- **Vert** : Pas de vigilance particulière.

Elle concerne cinq types d'évènements repérés par les pictogrammes associés à chaque département concernés :

- Vent violent
- Fortes précipitations



## CONSEILS ET CONSIGNES DE COMPORTEMENT POUR LA POPULATION

Si le département est ORANGE

Si le département est Rouge

### ORAGES

- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.

- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulations pouvant devenir soudainement dangereuse.
- Evitez les activités extérieures de loisir.
- Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

### PLUIE – INONDATION

- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure
- Evitez les abords des cours d'eau
- Soyez prudents face aux risques d'inondations et prenez les précautions adaptées.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Ne vous engagez en aucun cas, ni à pied ni en voiture, sur une voie immergée.

- Informez-vous (radio ...), évitez tout déplacement et restez chez vous.
- Mettez les animaux à l'abri.
- Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux.
- Respectez la signalisation routière mise en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, ni à pied ni en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

### VENT VIOLENT

- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.
- Ne travaillez pas à l'extérieur sur les toits ou les échafaudages.
- Renforcez les fermetures de votre domicile.

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.

## CONSEILS ET CONSIGNES DE COMPORTEMENT POUR LA POPULATION

Si le département est ORANGE

Si le département est Rouge

### NEIGE - VERGLAS

- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignements : 0826.022.022.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations.
- Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Si vous devez absolument vous déplacer :
- Signalez votre départ et la destination à des proches
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des secours.
- Renseignements : 0826.022.022.

### CANICULE

- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau.
- Personnes âgées : buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement.
- Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.
- Passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Limitez vos activités physiques
- Prenez des nouvelles des personnes âgées de votre entourage et rendez leur visite.

- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau.
- Personnes âgées : buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement.
- Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.
- Passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Limitez vos activités physiques
- Prenez des nouvelles des personnes âgées de votre entourage et rendez leur visite.

### GRAND FROID

- Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches imperméable au vent et à l'eau, couvrant la tête et les mains).
- Evitez les efforts brusques.
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.
- Pas de boissons alcoolisées.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes.

- Evitez toute sortie au froid.
- Si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent, habillez-vous chaudement
- Evitez les efforts brusques.
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.
- Pas de boissons alcoolisées.
- Si vous devez prendre la route, informez vous

## INFORMATIONS UTILES

### TÉLÉPHONES :

Samu :15

Police Secours : 17

Pompiers : 18

Numéro Urgence Européen : 112

Centre antipoison : 02 47 64 64 64

Centre Départemental de Météorologie : 02-48-69-70-40

Médecin (Nançay) : 02 48 51 83 05\*

Mairie : 02-48-51-81-35

Pharmacie (Neuvy) : 02 48 51 66 09

Gendarmerie : 02 48 53 08 85

ERDF dépannage : 0 810 333 018

Véolia eau : 0 811 900 400

### INFIRMIERES :

C.PIERRY :

02 48 51 92 88 / 06 30 70 99 52

J.MAJERUS :

02 48 51 88 57 / 06 81 61 24 39

### SITES INTERNET :

■ [www.mairiedenançay@wanadoo.fr](mailto:www.mairiedenançay@wanadoo.fr)

site de la mairie de Nançay

■ <http://www.cher.gouv.fr>

site de la Préfecture du Cher

■ <http://www.prim.net>

: Pour tout savoir sur les risques majeurs dans notre commune et en région Centre.

**TOUS LES DOCUMENTS PEUVENT  
ÊTRE CONSULTÉS EN MAIRIE.**

## GLOSSAIRE

- **CODIS** : Centre Opérationnel Départemental d'Intervention et de Secours
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- **DREAL**: Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PPMS** : Plan Particulier de Mise en Sécurité (groupes scolaires)
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondations
- **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses